



## Demande de remboursement

Salarié.e.s domicilié.e.s  
et travaillant à Colomiers,  
titulaires d'un abonnement

**Salarié.e.s**

| Cocher la/les case(s) correspondant à votre demande | Titre de transport           | Montant pris en charge par la Ville <sup>(1)</sup> |
|-----------------------------------------------------|------------------------------|----------------------------------------------------|
|                                                     | Carte Pastel <sup>(2)</sup>  | 9 €                                                |
|                                                     | Abonnement mensuel           | 10 € / mois                                        |
|                                                     | Abonnement annuel mensualisé | 7 € / mois                                         |
|                                                     | Abonnement annuel            | 100 € / an                                         |

(1) Aides de la Ville de Colomiers en vigueur pour les abonnements achetés à compter du 3 juillet 2017.

(2) La Carte Pastel est valable à vie. Elle est uniquement remboursée par la Ville de Colomiers lors de la première demande. Tout renouvellement ne sera pas remboursé par la Ville de Colomiers.

### Pièces à fournir

- Carte Pastel du bénéficiaire n° .....
- Copie du bulletin de salaire et attestation employeur en cas de lieu de travail différent de celui figurant sur le bulletin (1<sup>ère</sup> demande, puis à chaque début d'année civile)
- Copie du dernier avis d'imposition sur les revenus ou taxe foncière justifiant la domiciliation **ou** copie de bail de location/titre de propriété + facture pour les **nouveaux Columérin(e)s** **ou** attestation de résidence sur la Ville de Colomiers délivrée par les centres d'hébergement columérins ou par leurs employeurs pour les **personnes en situation de handicap**
- Justificatifs originaux d'achat des titres suivants :
  - Carte Pastel (1<sup>ère</sup> demande)
  - Abonnement mensuel
  - Abonnement annuel mensualisé ou pas
- RIB pour remboursement par virement

### Bénéficiaire

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

.....

Téléphone .....

E-mail .....

Né-e le .....

Pour les abonnements mensualisés, le demandeur a la possibilité d'envoyer le justificatif mensuel « attestation d'utilisation employeur », délivré par Tisséo sur son site Internet, par e-mail à [passmobilité@mairie-colomiers.fr](mailto:passmobilité@mairie-colomiers.fr).  
Les demandes peuvent être cumulées sur plusieurs mois et présentées de manière groupée.  
Règlement intérieur des Pass mobilité disponible sur [www.ville-colomiers.fr](http://www.ville-colomiers.fr) (rubrique « Vie quotidienne » - « Se déplacer » - « Pass mobilité »).